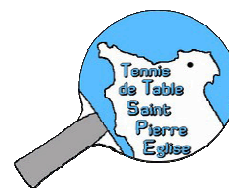


Tournoi d'été les Vendredis 18 Juillet et 1er Août 2014

Tennis de Table Saint-Pierre-Eglise

Salle omnisport, rue du 8 Mai 1945, 50330 Saint-Pierre-Eglise

Règlement



Article 1 : Tableaux et horaires.

Tableaux	Catégories	Horaires	Engagements
A	Jeunes de - 15 ans	20h00	5.00€
B	Non licenciés et Loisirs	20h00	5.00€
C	Licenciés \leq 999 points	20h00	5.00€
D	Licenciés \geq 1000 points	20h00	5.00€

Ouverture de la salle à partir de 19h00

Article 2 : Déroulement des épreuves.

Le tournoi se déroulera sur 12 tables et sera ouvert à toutes joueuses et joueurs licenciés et non licenciés. Il comporte 4 tableaux.

Chaque joueuse ou joueur ne pourra participer qu'à 1 seul tableau.

Le forfait pourra être prononcé 5 minutes après le deuxième appel.

Chaque tableau débutera par des poules de 3, 4 ou 5 joueurs (selon inscriptions).

Après les poules chaque joueur sera réparti dans un tableau principal à élimination directe.

Les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points.

Pour les licenciés les classements pris en compte sont ceux de la 2^{ème} phase de la saison 2013-2014.

Le TTSPE se réserve le droit d'annuler un tableau en cas d'insuffisance d'inscription.

Article 3 : Inscriptions.

Au : 06 40 11 56 40 / 06 80 88 34 13

Ou par mail aux adresses suivantes : antoine.vautier@9online.fr / pascal.gignon@wanadoo.fr

Ou en ligne : <http://www.tennis-de-table-saint-pierre-eglise.fr>

Les inscriptions sont clôturées à 20h00 lors de chaque soirée.

Article 4 : Organisation.

Les joueuses et joueurs licenciés devront être munis de leur licence lors du pointage.

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFTT, une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.

Les joueuses ou joueurs fourniront leurs balles (si possible de couleur orange).

Les litiges éventuels seront soumis pour décision au responsable du tournoi : Pascal Gignon

Article 5 : Récompenses.

De nombreux lots récompenseront les meilleurs de chaque tableau.

Article 6 : Responsabilité.

Le TTSPE décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, toutes défaillances physiques ainsi que les vols et pertes dont pourraient être victimes les joueuses, joueurs ou spectateurs. Chaque personne étant civilement responsable.

Article 7 : Acceptation.

Le fait de participer à ce tournoi vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.